



Le 1<sup>er</sup> février 2018

## CONSTAT DE DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné, Cruz Kévin, gardien de police municipale assermenté de la Commune de Gréasque, atteste que l'accès au parking situé à l'extrémité des rues Amalbert et de la Sorgo, face à la résidence « villa Marie », est condamné définitivement depuis le 13 novembre 2017. Le panneau indiquant le parking a également été retiré. Cet espace communal, cadastré section AE n°228, est donc désaffecté de l'usage du public depuis cette date.

Le présent constat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gréasque le 1<sup>er</sup> février 2018.

**Le Gardien CRUZ Kévin**